



Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Procès-verbal
Séance du mercredi 12 octobre 2022

PV 3-2022

1. ACCUEIL ET CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué pour 20h, la Présidente, Mme Stéphanie Reda, ouvre la séance en saluant les membres de l'assemblée et de la Municipalité ainsi que les représentants de la presse.

En préambule, elle se dit très heureuse de se retrouver face à ses collègues pour son premier Conseil en tant que Présidente.

Le procès-verbal de la séance est pris Mme Noémie Girard, secrétaire.

Quorum

41 membres présents, 4 membres absents excusés.

Ordre du jour et documents

La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit le 16 septembre 2022. Les documents nécessaires à la préparation de la séance – préavis municipaux n° 5 et 6, procès-verbal de la séance du 15 juin 2022 et annexes y relatives – ont, quant à eux, été transmis via l'Intranet du Conseil, à la même date.

Sans objection de la part de l'assemblée, la Présidente considère que l'ordre du jour est accepté et suivi tel que proposé.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2022

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2022 a suscité les remarques et modifications suivantes :

- Au sujet de la réfection des chemins AF, M. Guillaume de Buren avait posé la question de savoir si la largeur des banquettes serait faite en béton recyclé (p. 16). Il déclare avoir en tête que M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, lui avait répondu que oui. Il est donc surpris de lire que la réponse de M. Berchier soit « [...] il imagine que ce qui sera enlevé sera recyclé ». Alors que, plus loin dans le PV, il est noté que, suite à cette réponse « M. Guillaume de Buren a pris bonne note que ces chemins seront réalisés avec du béton recyclé » (p. 17). Ce qui n'est pas du tout la même chose ! Il déclare que, s'il l'a dit oralement, c'est bien ce qu'il a compris. Il s'étonne donc de lire que ce qui sera enlevé sera recyclé alors la réponse concerne ce qui sera mis qui sera fait avec du béton recyclé.
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, précise que ce qui sera enlevé sera effectivement recyclé. Ce qui sera posé ne sera pas béton, mais du goudron. Il a eu plus d'informations par la suite et avait peut-être mal compris le maître d'œuvre : si la route est en goudron, on doit reposer du goudron, on ne peut pas changer de matériau. Ce sont des choses complètement différentes.
- Pour plus de clarté, M. Samuel Berthoud demande de remplacer, à la page 15, le passage suivant : « [...] à la frontière entre le travail de la gestion dont on doit donner décharge à la Municipalité » par : « [...] à la frontière entre le travail de la COGEST qui doit donner décharge à la Municipalité ».
- M. Dominique Blanc souhaite des éclaircissements concernant les communications municipales de M. Michel Gruaz au sujet du nombre de places de parc prévues sur le P+R des CFF (p. 4). Est-ce qu'il s'agit de 78 places de parc (chiffre présenté lors de la récente présentation des CFF) ou de 118 ?
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond qu'il faut cesser de s'achopper sur le nombre de places qui seront construites pour la halte de Vufflens-la-Ville. Le gérant sera les CFF et les CFF ont suffisamment de connaissance pour déterminer le nombre de places nécessaires pour un P+R par rapport aux expériences qu'ils ont eues dans les autres endroits où il y a un P+R. D'autre part, le Canton a une stratégie très complexe puisqu'elle tient compte de l'objectif que, dans le futur, les gens prennent les transports publics le plus près possible de leur domicile. Cela signifie que la plupart des habitants de Vufflens-la-Ville ne seront pas éligibles à une place de parc en gare, étant donné la

possibilité de descendre/monter à pied ou en bus. Il faut faire confiance aussi bien à la DGMR qu'aux CFF qui traitent le sujet ensemble.

- M. Dominique Blanc lui demande pourquoi alors faire mention d'un nombre détaillé.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond qu'il s'agit d'un ordre de grandeur. Le chiffre 78 correspond à la stratégie cantonale et le nombre exact n'est pas encore certain, mais il y aura probablement une cinquantaine de places au niveau des CFF. Dans un deuxième temps, à l'horizon 2030, la DGMR – d'entente avec les CFF – décidera peut-être d'implanter un P+R régional sur la parcelle communale 1212. Tout cela se met en place petit à petit et il est difficile de donner beaucoup plus d'informations à ce jour.
- M. Dominique Blanc s'étonne de la formule « conforme à la stratégie cantonale », dans le deuxième paragraphe. En effet, il ne pense pas que ce soit le Canton qui prévoit le nombre de places sur la parcelle 1212. La stratégie cantonale recueille des informations et donne des directives, puis un nombre de places est défini, ensuite la parcelle 1212 est définie par la Municipalité et, enfin, un préavis municipal est soumis au Conseil communal. Selon lui, il est donc abusif d'écrire « le P+R conforme à la stratégie cantonale, laquelle prévoit 78 places sur la parcelle 1212 ».
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, en prend note.
- M. Dominique Blanc demande s'il en prend note ou s'il compte corriger cette erreur. En effet, il s'agit d'un procès-verbal de Conseil communal et les mêmes informations figurent dans le BIOV.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, intervient en soulignant que les informations qui sont transmises aux citoyens parviennent à la Municipalité au fur et à mesure des séances avec la DGMR et les CFF. Soit on attend que le projet soit bien ficelé pour transmettre des informations, soit on communique au fur et à mesure. Peut-être n'aurait-il pas fallu donner des informations aussi détaillées par rapport au nombre de places de parc ? Il précise également que les services cantonaux vont en avant puis reviennent en arrière, ce qui signifie que les informations reçues peuvent changer. La Municipalité pensait que les places de parc seraient construites sur la parcelle 1212 et, finalement, ce sera sur le terrain des CFF. Qui aurait cru qu'il y aurait un P+R sur le terrain des CFF ? Le fait est que, soit on communique peu, et, d'une certaine manière, on retient l'information, soit on transmet les informations reçues et prend le risque de revenir en arrière sur certaines déclarations. Il souligne qu'il s'agit de l'étude d'un projet et que rien n'a été déposé à la mise à l'enquête publique, on ne peut donc pas être plus précis. Sur ce sujet sensible, la Municipalité est réellement désireuse d'informer de l'évolution du P+R.

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2022 ainsi modifié est accepté à la majorité par 33 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions.

Mme Stéphanie Reda adresse ses remerciements à Mme Noémie Girard pour l'excellent travail effectué.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme Stéphanie Reda adresse ses remerciements au Bureau électoral pour la gestion du dépouillement des votations fédérale et cantonale du 25 septembre 2022. « Nos » étudiantes – Emma Jaquier, Océane Lüscher et Marine Savoy – étaient présentes et, comme habituellement, d'une grande efficacité. La matinée s'est déroulée sans accro, hormis le déclenchement de l'alarme de la Maison de Commune à la suite d'une mauvaise manipulation. La Présidente formule ses excuses à M. le Syndic ainsi qu'à Mme Sandrine Böhlen, secrétaire municipale, qui ont été appelés par l'opérateur.

Faisant suite à la visite du site d'Orllati à Bioley-Orjulaz où une quinzaine de membres du Conseil étaient présents, une lettre de remerciements a été envoyée à la direction.

La Présidente annonce avoir reçu un courrier de M. Dominique Blanc qui prendra la parole sur ce point en fin de séance, dans « Divers et propositions individuelles ». Un autre courrier lui est également parvenu : celui d'un citoyen de Vufflens au sujet d'un désaccord avec la Municipalité concernant un permis de construire/démolir. Le Bureau a pris soin d'étudier le dossier et, n'étant pas de la compétence du Conseil communal, il a été décidé qu'il serait transmis à la Préfecture.

En arrivant à la présidence, Mme Stéphanie Reda déclare avoir pu se rendre compte de tout ce qui se passe « de l'autre côté de la table ». Elle a le sentiment que certains éléments ne sont pas forcément acquis par les membres du Conseil et les invite donc à relire attentivement le règlement. Elle rappelle également quelques points sur le fonctionnement du Bureau du Conseil, notamment concernant la nomination des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux. Il faut tout d'abord rappeler que le Bureau est tributaire de la date de transmission des préavis, et, qu'une fois qu'il les reçoit, désigne les commissions *ad hoc* et en avertit ses membres le plus rapidement possible. Il se trouve que, parfois, des Conseiller-ère-s refusent de faire partie des commissions, ce qui implique de recontacter d'autres personnes – comme cela fut le cas cette fois-ci. La Présidente souligne encore que, d'une part, un tournus est effectué pour l'étude des préavis afin d'éviter que des personnes se retrouvent plusieurs fois de suite ou de manière rapprochée dans des commissions et, d'autre part, que le « réservoir » des Conseiller-ère-s susceptibles d'étudier les préavis est assez restreint une fois que l'on a ôté les membres des commissions permanentes et les membres du Bureau. Quoiqu'il en soit, le Bureau du Conseil fait tout son possible pour faire preuve de réactivité et permettre aux Conseiller-ère-s d'obtenir les documents avec un délai suffisamment long pour les analyser.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. OLIVIER DUPERRUT, SYNDIC

Personnel communal

M. Zabadio est arrivé au terme du contrat de travail que nous avons signé avec lui pour une durée de 6 mois, soit du 4 avril au 30 septembre 2022.

Au nom des autorités, je tiens à le remercier pour son travail, pour son implication ainsi que son professionnalisme. Il a entretenu d'excellentes relations avec nos employés communaux et avec la Municipalité.

Visite du Conseil communal et de la Municipalité du site Orllati SA

Le 30 août, une délégation du Conseil Communal et de la Municipalité s'est rendue sur le site de l'entreprise Orllati SA à Bioley-Orjulaz.

La visite a débuté par une présentation de l'entreprise dans leurs locaux avant de se poursuivre à la gravière de Bettens puis sur le site de Bioley-Orjulaz où nous avons eu tout le loisir de découvrir leurs infrastructures.

Les personnes présentes ont pu poser toutes les questions qu'elles désiraient aux personnes accompagnatrices de l'entreprise Orllati SA, afin de se faire une idée plus précise du projet de gravière au Moulin d'Amour qui nous avait été présenté lors de la séance d'information au public le 23 mars dernier.

Commission « Mobilité et Sécurité »

Une délégation municipale a rencontré la Commission « Mobilité et Sécurité » le 27 juin 2022 pour prendre acte du deuxième rapport de celle-ci.

Nous tenons à les remercier pour leur travail sur la réflexion et les améliorations à apporter à la sécurité routière et à la mobilité dans notre village. Ils font preuve d'une grande implication et les séances ont souvent

amené à des discussions animées et très constructives sur les réalisations des projets futurs de notre Commune, si chère à nous tous.

Vice-Syndicature

M. Gruaz remplace Mme Jaughey en tant que Vice-Syndic pour une période d'une année du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. Je tiens à remercier Mme Jaughey pour l'année passée à la place de Vice-Syndic.

Projet de la ZUP en Marteley

Le dossier concernant le projet de la ZUP en Marteley avance.

Plusieurs séances avec la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) et le réseau santé ont eu lieu pour coordonner les procédures et ainsi présenter un dossier complet devant le Conseil communal.

Un appel d'offres à la candidature pour l'exploitation d'un EMS va paraître cette semaine dans la FAO.

Police des constructions

Suite à la mise à l'enquête pour la construction et la rénovation d'immeuble sur la parcelle 99 et 100.

La Municipalité a décidé de ne pas délivrer le permis de construire. La propriétaire a fait recours auprès de la CDAP (Cour de droit administratif et public) contre la décision de la Municipalité. Une séance est agendée courant décembre pour une inspection locale.

Crise énergétique

Réflexions sur les mesures à mettre en place :

Compte tenu de l'évolution de la situation sur le plan de la crise énergétique, la Municipalité procède en ce moment même à des réflexions en la matière.

Le budget 2023 sera adapté en tenant compte des hausses de prix annoncées par nos fournisseurs d'énergie. Ces hausses devraient avoisiner 50%, si l'on en croit les informations connues à mi-octobre.

Dans le cas d'un black-out, la gestion de crise et les plans de continuité de l'activité communale sont en cours d'adaptation. Rappelons que ces plans avaient déjà été mis en œuvre lors de la crise du COVID au printemps 2020. En situation de crise, il ne s'agit pas de réfléchir à des économies de courant mais de définir quelles personnes piloteront le déploiement du plan de crise et quelles infrastructures resteraient alimentées afin de garantir le fonctionnement minimal de la Commune.

Statistique de la population

La statistique de la population au 12.10.2022 : 1'353 habitants résident à Vufflens-la-Ville.

Préavis à venir

Lors de la séance du 14 décembre, la Municipalité souhaite vous présenter les préavis suivants :

- Budget communal 2023
- Exécution des chemins AF
- Préavis pour une durabilité usage du sol sur notre Commune
- Remplacement de la conduite du chemin de la Mésange

Dernière information importante, avant la séance du 14 décembre prochain, nous aurons le plaisir de recevoir l'entreprise BOBST SA qui viendra présenter sa filière pour la formation des apprentis ainsi que les places d'apprentissages proposées en 2023. Les élèves du secondaire (9-10 et 11^{ème} année) de Mex et Vufflens-la-Ville sont tous conviés à cette présentation.

Cette initiative est ressortie d'une discussion que nous avons eue lors de notre rencontre annuelle entre Bobst SA et les 3 communes Villars-Ste-Croix, Mex et Vufflens-la-Ville.

M. MICHEL GRUAZ, CONSEILLER MUNICIPAL

Chantier Grand-Rue

Les travaux de la Grand-Rue entre l'église et la sortie sud du village sont terminés. Le revêtement final sera posé au printemps / été 2023. Entre-temps la signalisation reste en place pour une question de sécurité. En effet, les 3 cm manquants par rapport aux bordures peuvent constituer un danger, pour les cyclistes en particulier. Quatre arbres ont été plantés pour rendre la place du village plus accueillante. Les portails de l'église ont été réfectionnés. L'allée de l'église sera assainie dans le courant de l'été 2023.

Cimetière

L'allée, depuis la route du Moulinet jusqu'au fond du cimetière, conformément au préavis 1/2022, a été réfectionnée à notre entière satisfaction.

Domaine de l'eau

Malgré la sécheresse de cet été, notre puits de pompage n'a baissé que de deux mètres alors qu'il a une profondeur de tirage de 22 mètres. A ce jour il a repris son niveau maximal. Nos trois communes disposent d'une nappe phréatique rassurante pour l'avenir.

AIEV

L'association intercommunale des eaux usées achète l'électricité sur le marché libre. Le contrat de 4 ans avec la Romande Energie arrivant à terme en fin d'année, le Codir a reçu initialement des offres qu'il a jugées exorbitantes. Cependant, les prix ont continué de grimper et un moment donné il a fallu s'assurer du courant pour 2023. Le Codir a alors signé un contrat au prix de 69 c kWh alors que l'actuel mentionnait un prix inférieur à 6 c. De ce fait, le budget de l'AIEV fait état d'une augmentation de 17 % de la taxe d'épuration par équivalent-habitant, laquelle passe à Fr 110.- pour 2023.

MME CAROLINE JAUGEY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Structure d'accueil parascolaire Pic&Croc

Pour des raisons d'organisation personnelle lors de cette rentrée scolaire la responsable Mme Chanel a souhaité diminuer son temps de travail jusqu'à la fin de l'année 2022. Afin de la remplacer, nous avons recruté une jeune ASE (Assistante socio-éducative), Julie Reymond, en contrat à durée déterminée jusqu'aux vacances de Noël. Elle remplace Mme Chanel le mardi toute la journée et, suivant les besoins, les jeudi ou vendredi après-midi. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe de Pic&Croc.

Pour faire suite au préavis n° 2/2022 accepté par le Conseil Communal le 15 juin 2022, relatif notamment à l'aménagement du coin bureau pour la responsable, je vous informe que les parois ont été posées et que le bureau est tout à fait fonctionnel, répondant ainsi aux exigences de l'OAJE.

Cette année, notre cantine scolaire rencontre un grand succès : nous accueillons en moyenne 35 enfants les midis et une quinzaine pour les goûters. A l'accueil des 1P les lundi et mardi après-midi 9 enfants sont accueillis. Le jeudi midi est d'ores et déjà complet, puisque le seuil des 40 enfants est atteint.

Au vu de ces chiffres, nous souhaitons recruter une personne supplémentaire afin seconder l'équipe éducative déjà en place. L'annonce concernant ce poste se trouve dans le BIOV.

Un grand merci à notre personnel qui assure les services et l'animation de Pic&Croc et permet ainsi aux enfants d'avoir une pause de midi et un goûter agréables.

Jubilés

Une délégation municipale s'est rendue auprès de Mme Jacqueline et M. Joseph Vanderweckene le 7 septembre 2022 et auprès de Mme Chantal et M. Sébastien Fabre le 4 octobre 2022 afin de leur présenter tous leurs vœux à l'occasion de leurs noces d'or.

Manifestations

L'année 2022 est l'année de la reprise des manifestations qui nous ont tant manqué pendant cette longue période Covid.

Fête nationale

La fête nationale organisée cette année par la gym féminine s'est déroulée sur la place de la Grande salle le 31 juillet avec pas moins de 174 participants qui se sont retrouvés avec grand plaisir. L'après-midi, la gym féminine avait organisé un tournoi de pétanque où se sont « affrontées », dans la joie et la bonne humeur et sous le soleil, 20 équipes.

Un grand merci à la gym féminine pour l'organisation de cette belle journée et soirée, ainsi qu'à l'Harmonie du Pontet pour sa présence lors de la soirée et lors du cortège.

Marché artisanal

Le 27 août le marché artisanal a enfin pu fêter son 20^e anniversaire après deux ans de report.

Le comité du GSL, renouvelé pour partie l'an passé, a accueilli une cinquantaine d'artisans sous un magnifique soleil. Les visiteurs ont pu se sustenter aux différents stands de nourriture et de boissons tenus par les sociétés locales, tout en écoutant l'Harmonie du Pontet jouer quelques morceaux choisis.

Cette année la fête ne s'est pas arrêtée en fin de marché puisqu'un after-marché avait été prévu avec concert, musique, buvette et un film projeté dans le jardin de la cure par la Bobine. Le succès était au rendez-vous pour fêter dignement les 20 ans du marché artisanal de Vufflens-la-Ville.

Rendez-vous pour la prochaine édition le samedi 26 août 2023. En attendant, vous pourrez bientôt vous rendre sur le site de la commune afin de découvrir le film du marché 2022 réalisé par Yoan Reymond ainsi que toutes les photos mises en ligne.

Sortie des aînés

Nous n'avons pas pu organiser notre traditionnelle sortie des aînés depuis 2019 et cela manquait à tous.

Le 6 septembre ce sont deux bus qui attendaient, sur le parking du Marteley, les 86 personnes inscrites pour un départ direction le musée Clin d'ailes à Payerne où M. Claude Nicollier nous a accueilli avec une petite présentation du musée suivie de la visite guidée. À midi, direction Morat pour un dîner sur la terrasse couverte du restaurant Murthenhof Krone avec vue plongeante sur le lac. Enfin, une petite croisière sur le lac de Morat a clôturé cette belle journée.

Vide grenier

Le GSL, en plus du marché artisanal, a décidé cette année d'inaugurer un vide grenier d'automne à la Grande salle de Vufflens-la-Ville le 24 septembre. 29 exposants étaient réunis avec une multitude de marchandises très variées. Exposants et visiteurs ont pu se sustenter à la buvette tenue, pour cette première, par la gym féminine. Une belle journée à renouveler l'an prochain.

Tour de Romandie

Lors de l'édition 2023, Vufflens-la-Ville sera ville étape du Tour de Romandie. En collaboration avec nos cinq communes voisines (Daillens, Lussery-Villars, Mex, Penthaz et Penthalaz), un comité d'organisation a été constitué et s'est déjà mis au travail pour que cette journée soit une journée de fête pour tous nos villages.

En amont de cette journée quelques dates sont à retenir :

- Un repas de soutien aura lieu le 9 mars 2023 à la Grande salle de Penthaz.
- Le dimanche 23 avril 2023, sera organisé le Tour de Gourmandie. Il s'agit d'une balade gourmande à vélo accessible à tous (petits et grands). Une boucle de 20 km passant par nos 6 villages – Vufflens-la-Ville, Mex, Daillens, Lussery-Villars, Penthalaz, Penthaz et retour à Vufflens-la-Ville – sera ponctuée par un arrêt gourmand dans chacun d'entre eux proposant diverses boissons et mets du terroir.

MME CHANTAL DI LALLO, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

J'aimerais commencer par vous parler d'une expérience très enrichissante à laquelle j'ai eu la chance de participer au tout début du mois de juillet. L'entreprise Bobst, bien connue pour son centre de formation, fête chaque année la réussite de ses apprentis de dernière année en organisant une fête en leur honneur. Les communes de Vufflens-la-Ville, de Mex et de Villars-Ste-Croix sont conviées à participer à cet après-midi, où elles remettent une attention aux trois apprentis les plus méritants.

J'ai eu l'occasion de découvrir des jeunes personnes talentueuses. Après la remise des diplômes, j'ai eu le privilège de remettre le 2^e prix à M. Hoel Maradan qui a obtenu la note de 5.6 à son travail pratique de CFC de polymécanicien et l'excellente note de 5.8 lors de son examen de connaissances professionnelles. J'ai été très impressionnée par la qualité du travail de ces jeunes, par leur professionnalisme et par la passion qu'ils transmettent. J'en garde un excellent souvenir. Et je ne peux que conseiller les jeunes qui sont à la recherche d'un apprentissage de participer à la séance d'information dont notre syndic a parlé tout à l'heure et qui aura lieu le 14 décembre prochain.

D'autre part, en cette période automnale, vous aurez peut-être envie d'aller vous baigner à la piscine de Cossonay. Je profite donc de vous informer que plusieurs cours sont disponibles tels que leçons de natation en groupes ou privés, aquagym, aquabike, mairmaiding, cours de fitness. N'hésitez pas à vous rendre sur le site <https://aspicoss.ch> pour plus de détails.

Je terminerai par revenir sur un sujet qui me tient à cœur. Les chiens font partie de la vie de plusieurs habitants de notre village et j'en suis ravie. Cependant, j'aimerais relever deux points essentiels pour une bonne cohabitation.

- Les détenteurs de chiens doivent les garder en laisse dans le village et sur les places de jeux afin de garantir la sécurité de chacun.
- Il est obligatoire de ramasser leurs besoins. Des sacs à cet effet se trouvent un peu partout dans le village.

M. PASCAL BERCHIER, CONSEILLER MUNICIPAL

A la rentrée scolaire, les élèves ont pu fouler le nouveau goudron de la cour d'école, les portails d'accès ont été consolidés et repeints ainsi que la barrière. De superbes poubelles crayons sont venues mettre un peu de couleur à ce préau et nous n'attendons plus que la table en bois pour mettre un terme au préavis 1-2022. Quant aux marelles, elles seront repeintes l'été prochain.

Dans la saga déprédations, les jeunes qui nous avaient causé quelques soucis à la Grande salle se sont vu attribuer des travaux d'intérêt public, qu'ils ont exécuté auprès du corps enseignant. D'autres, qui avaient pris comme terrain de jeux les nouveaux WC publics pour s'entraîner à faire le mur en passant par la fenêtre, se sont vu rappeler à l'ordre par les parents et les maîtresses.

SDIS Région Venoge : à la suite de la démission d'un des deux pompiers permanents, M. Luis Da Silva a été engagé pour le remplacer.

Dans le Club house du tennis, les panneaux phoniques ont été posés, à la satisfaction des utilisateurs.

Deux représentants de la Protection civile sont venus contrôler l’abri de la Salle de sport, aucun problème n’a été constaté, le rapport de conformité nous est parvenu.

L’abri des Grands-Champs a été rangé et nettoyé par les sociétés locales avec l’appui de nos employés.

Questions

- M. Hervé Bandini revient sur les communications de M. le Syndic concernant le projet de la ZUP et l’appel d’offres annoncé pour l’exploitation de l’EMS qui y sera implanté. Faut-il en déduire que le projet est à ce point ficelé ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que, non, le projet n’est pas ficelé du tout. Il s’agit d’un projet en collaboration, vraisemblablement, avec une fondation spécialisée dans les soins médicaux. Les dossiers doivent être déposés au niveau cantonal pour une législature, c’est la raison pour laquelle la Municipalité fait un appel d’offres à candidatures afin de savoir avec qui on pourrait travailler. Il y a tout un programme au niveau communal qui est également assez conséquent en relation avec ce que la Commune voudrait construire sur cette parcelle et qui figure dans le plan des investissements. Il répète que rien n’a encore été défini (nombre de places en EMS, appartements protégés, etc.), que le projet n’est pas ficelé et qu’il n’y a pas de plans effectués. L’appel d’offres à candidatures est là pour faire évoluer le projet et arriver avec une demande de crédit d’investissement devant le Conseil communal.
- Mme Fanny Falconnet rebondit sur les propos de M. Bandini. Elle souhaiterait qu’une présentation des ZUP de Vufflens-la-Ville ainsi qu’une la planification générale pour ces prochaines années soit effectuée. A la lecture des documents reçus (plan d’investissement, préavis n° 6/2022), elle constate en effet qu’il s’agit d’un élément manquant.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que les terrains communaux pour les ZUP se trouvent à deux endroits : à côté de l’école et en Marteley (8-9’000 m² à la suite du bâtiment polyvalent). Concernant la planification, la Municipalité n’a pas trop fait de bruit au sujet des ZUP, car le plan général d’affectation (PGA) de la Commune date de 2000. Si on avait reconduit notre PGA, le Canton – qui cherche à grappiller des surfaces pour les redonner dans les villes – aurait pu décider de supprimer des m² chez nous, ce qui, par conséquent, aurait supprimé les possibilités de créer, par exemple, une UAPE ou de développer la ZUP en Marteley pour les citoyens de Vufflens. Lorsque la Municipalité a rencontré les urbanistes du Canton au sujet de la ZUP en Marteley, ces derniers ont déclaré vouloir connaître ce qui allait être fait sur le deuxième terrain de la ZUP avant de développer celle en Marteley. Cette remarque a titillé la Municipalité qui s’est dit que l’UAPE, initialement prévue en Marteley, devrait être construite de préférence à côté de l’école : moins de trajets pour les enfants et donc davantage de sécurité. M. le Syndic se demande ce qu’entend Mme Falconnet par une planification liées aux ZUP. En effet, il y a deux terrains, dont le premier concerne le préavis présenté le soir-même et le second est planifié lors de la législature en cours.
- M. Joseph Vanderweckene rebondit également sur les propos de ses deux collègues. Il relève que l’on est, aujourd’hui, en train de morceler différentes choses : on parle d’une UAPE dans un endroit bien précis et d’un EMS, dont on connaît également déjà l’endroit. Ne faudrait-il pas mieux regrouper le tout et envisager le problème de façon globale plutôt que de le faire morceau par morceau ? On aurait ainsi une vision globale de l’endroit où construire l’UAPE, l’EMS, etc. Ce serait plus cohérent au niveau de la stratégie de la Commune plutôt que de morceler et de se retrouver, peut-être, pieds et poings liés sur les endroits où on construirait les choses.
- « Où est-ce qu’on se retrouve pieds et poings liés ? » rétorque M. Olivier Duperrut, Syndic. Dans la stratégie d’aujourd’hui, il est plus judicieux qu’une UAPE se trouve à côté d’une école pour éviter les problèmes liés à la circulation. On est en train de réfléchir et de discuter pour mettre un programme en place pour pouvoir ensuite venir le présenter.

- M. Joseph Vanderweckene a le sentiment qu'en prenant une décision pour l'UAPE, la Municipalité a déjà hypothéqué les autres décisions. Son avis strictement personnel lui fait dire que l'école est peut-être dépassée, sur le plan énergétique en tout cas. On aurait peut-être intérêt à raser cette école-là, à reconstruire l'école en Marteley et à profiter de l'emplacement de l'ancienne école pour reconstruire un bâtiment, comme un EMS. Il estime que si on prend aujourd'hui des décisions trop hâtives et trop cantonnées, on se limite sur la situation des choses.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que ces questions sont discutées depuis longtemps, notamment dans les intercommunales. Il déclare avoir été un des premiers à dire : « Pourquoi laisser l'école où elle se trouve et ne pas la déplacer ? ». Il rappelle que l'ASIVENOGE a voté un crédit de 30 millions pour la construction d'un nouveau collège au Cheminet à Penthalaz et se verrait mal arriver encore avec quelque 10 millions à se partager entre les six communes. Il n'est pas persuadé que ça puisse fonctionner...
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, intervient en soulignant que les questions en lien avec l'UAPE et l'école seront traitées lors de la discussion relative au préavis n° 6/2022.
- M. Guillaume de Buren rebondit sur la question de Mme Falconnet. Il pense que la demande de sa collègue était que le Conseil communal puisse délibérer sur les constructions. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit justement des attributions du Conseil. L'article 17 du règlement mentionne en effet les reconstructions d'immeubles et les constructions nouvelles ainsi que la démolition des bâtiments. Ces délibérations doivent être données au Conseil à un moment donné et il ne faut pas que les choses viennent et « tombent » sans qu'il y ait de délibérations. Il tient à rappeler la compétence du Conseil communal à ce sujet.
- Au sujet des communications municipales de Mme Chantal Di Lallo, M. Cédric Boss déclare que, oui, les chiens doivent être tenus en laisse sur le territoire de la Commune. Cependant, il faut que ce soit le cas de tous les propriétaires. En effet, certains de ses voisins laissent leurs chiens en liberté et ne se sentent pas concernés par les directives. Que doit-il faire dans ces cas-là ? Rouspéter, claxonner ? Il doit y avoir un moyen un peu plus légal pour imposer de tenir son chien en laisse. Il souligne toutefois que 99% des gens qui promènent leurs chiens le font en laisse.
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, lui répond qu'il s'agit d'un problème récurrent, comme celui de la déchetterie. Des rappels réguliers des bons usages et us et coutumes sont faits dans le BIOV notamment.
- Mme Alienor Llona souhaite savoir si le miroir devant l'église, qui a été ôté à la suite des travaux à la Grand-Rue, sera remis.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond que non. Pour des questions de sécurité, le Canton ne veut plus de miroir s'il n'y a pas un stop. Etant donné que nous n'avons pas de stop, mais uniquement un cédez-le-passage, la Municipalité a profité de l'enlever pour respecter les exigences cantonales.

5. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 5/2022 : « ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2023 »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

Rapport de la Commission des finances

Le rapport de la Commission des finances, composée de M. Ludovic Jaugey, Président, de Mme Armelle Saunier et de MM. Julien Humair, Pierre-André Vullioud, et Joseph Vanderweckene, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 11 octobre 2022.

Le rapport est lu par M. Ludovic Jaugey, Président. Il ajoute, après lecture, qu'il n'y a pas eu de rapport de minorité, mais qu'il cède la parole à M. Joseph Vanderweckene qui souhaite s'exprimer sur le préavis.

Discussion

- M. Joseph Vanderweckene confirme que les membres de la COFIN ont énormément discuté sur ce point. Il tient à souligner que la Municipalité pense à faire profiter ses concitoyens de la situation financière saine et confortable de la Commune et l'en félicite. S'il approuve totalement cette démarche, il n'est toutefois pas favorable à la façon de la réaliser. Il n'est en effet pas partisan d'une baisse du taux d'imposition et, si les membres de la COFIN étaient en minorité à le penser (2 contre 3), sa prise de parole en plénum lui permettra peut-être de convaincre une majorité du Conseil. Il estime que le rapport a été très bien rédigé et n'a rien à dire sur l'analyse de la situation financière de la Commune qui est très saine, la gestion communale ayant été très bien réalisée depuis que nous avons ce taux d'imposition. Est-ce le bon moment aujourd'hui pour changer de stratégie ? Le Conseiller se pose la question compte tenu de ce qui nous attend avec l'inflation, l'augmentation du prix du chauffage, l'augmentation des caisses maladie. Pourquoi donc s'opposerait-il à cette diminution du taux d'imposition ? Tout d'abord parce qu'on ne peut pas dire si le budget qui sera présenté sera un budget en équilibre, ce qui entacherait la crédibilité du Conseil de dire qu'on va baisser le taux d'imposition et qu'on va accepter un budget en déséquilibre. Il y a ici, selon lui, un nid à puces et un danger lié à ce nid à puces. La deuxième chose concerne l'Union des Communes vaudoises qui a signalé que, compte tenu du budget déposé par le Canton pour 2023, il y aura une augmentation de l'ordre de 32 millions à charge des communes. Dans ces conditions, est-il justifié de baisser le taux d'imposition ? De plus, la plupart des communes qui ont baissé leur taux ont eu des problèmes lorsqu'il a fallu le réaugmenter : en effet, elles sont parfois prises à la gorge et le jour où il faut passer à une augmentation, cela se fait beaucoup plus difficilement qu'une baisse. Il est clair aussi que deux points ne représentent pas grand-chose au niveau des contribuables qui en ont le plus besoin. Qui va profiter les plus de ces deux points de baisse ? Ceux qui payent davantage d'impôts, or ce sont ceux qui en auront le moins besoin pour financer leur caisse maladie et l'augmentation du chauffage. Il estime donc que les personnes qui en auront le plus besoin vont recevoir des cacahuètes. Raison pour laquelle il préférerait un autre système qu'il expliquera par la suite. Troisièmement, en baissant le taux d'imposition, on va faire un cadeau à tous les contribuables de la Commune (personnes physiques et morales), mais aussi aux autres communes via la péréquation puisqu'on va augmenter notre point d'impôt, ce qui signifie qu'on va aussi augmenter ce qu'on redistribue pour les autres. Autrement dit, le cadeau que l'on fait est, non seulement pour notre Commune, mais également pour d'autres communes – ce qui dérange M. Vanderweckene. Le Conseiller préconise donc, étant donné que la Commune peut se priver de CHF 189'000.- de rentrées fiscales, de dire qu'on a un montant de CHF 200'000.- à disposition et de verser, à tous les ménages, un montant de CHF 300.-, qui permettrait déjà de couvrir l'augmentation des caisses maladie. Il n'y a que les personnes privées qui toucheraient ce montant (ménages ou personnes isolées). On ne ferait donc de cadeau à personne d'autre qu'aux habitants du village et, de plus, les personnes qui en ont le plus besoin toucheraient autant que celles qui en ont le moins besoin. Voilà ce qui pousse sa démarche qui est, peut-être, un peu socialisante, mais qui va dans le sens de la redistribution des richesses. Dans la situation que l'on vit, un chèque qui serait donné aurait ainsi beaucoup plus d'effet. Il rappelle également qu'il s'agit d'un « one shot » que l'on peut renouveler quand on a les moyens, tandis qu'une baisse du taux d'imposition signifie qu'on se prive de rentrées fiscales pour un terme peut-être beaucoup plus long. A titre personnel, M. Vanderweckene n'apprécie donc pas cette mesure générale d'une baisse du taux d'imposition, d'autant que le taux actuel de 67% lui semble tout-à-fait raisonnable.

- Mme Armelle Saunier partage totalement l'avis de son collègue de la COFIN, bien qu'elle salue elle aussi la proposition de la Municipalité qui est excellente et qui arrive à point nommé dans la situation que l'on connaît. Le point d'achoppement est véritablement cet aspect de sensibilité au niveau des communes par rapport aux ménages les plus limités. Elle irait également dans le sens d'une mesure qui consisterait à repenser ce montant de CHF 190'000.-. Une fois le budget élaboré, on aurait une visibilité puisqu'il s'agit d'un mouvement que l'on peut prévoir dans le processus budgétaire en le mettant à disposition des habitants de Vufflens-la-Ville.
- M. Vu Tran adresse ses remerciements aux deux intervenants. Il déclare avoir eu un débat à ce sujet avec quelques Conseillers avant la séance. Il a entendu dire qu'il y a, cette année, une fuite d'eau sur le toit de la Salle de sports qu'il faudra réparer ; il a entendu les hausses des prix (caisses maladie, électricité qui va passer de 6ct à 20ct le kWh) et il a encore le souvenir des anciens du village qui disaient « Une année de bonne, sept de mauvaises. ». Est-ce donc le bon moment, alors que rien n'est prévisible à long terme, de baisser ce point d'impôts ? Pour ces raisons, M. Vu et deux ses collègues (MM. Jean-Claude Bersier et Jean-Claude Stucky), déposent un amendement au préavis n°5/2022. L'amendement étant le suivant : point 1 : « de fixer le taux à **67%** de l'impôt cantonal de base pour l'année 2023 » ; points 2, 3, 4 : inchangés. Il ajoute également que, concernant le complexe scolaire Penthaz, la séance du 24 septembre 2021 qui devait décider du crédit d'investissement a été repoussée en 2023. Il n'y a donc pas de réelle visibilité, mais il s'agit d'un montant global de CHF 32 millions et il a le souvenir qu'il a été rapporté en Conseil que la base de dépense pour Vufflens sera d'environ 3,2 millions.
- M. Hervé Bandini intervient en soulignant que, techniquement, il ne pense pas qu'on puisse amender sous cette forme. Avec un amendement, on peut modifier, proposer, ajouter, mais là on change le préavis. C'est à vérifier. En second lieu, il déclare partager l'avis qu'une stabilité financière est parfois plus agréable qu'une baisse, puis une hausse, et ainsi de suite. Techniquement à nouveau, si le Conseil refuse ce préavis, on n'a pas de taux d'imposition pour 2023 et il rappelle que ce dernier doit être impérativement communiqué au Canton le 31 octobre 2022.
- M. Nicolas Pittet précise que si l'on ne vote pas le taux d'imposition, il est reconduit tacitement l'année d'après. C'est l'information qu'il avait reçue lorsqu'il était membre de la COFIN. Néanmoins, cette information est peut-être fautive, il faudrait donc la vérifier. Il abonde dans le sens de ce qui a été dit et souhaite préciser que les taux d'intérêt sur les dettes vont aussi augmenter et cela va se rajouter à tout ce qui a été soulevé. Pour le moment, nous n'avons pas d'estimation de comment cela va peser sur le budget, qui comporte de gros points d'interrogation.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, ne souhaite pas laisser planer le doute à ce sujet. Il remercie tout d'abord Mme Dominique Nijenhuis, boursière, d'être présente ce soir. Il informe que la Municipalité vient de lui poser la question et, en effet, si le préavis est refusé, Mme Nijenhuis confirme que le taux est reconduit automatiquement à 67%. M. le Syndic déclare que la Municipalité ne va pas « faire la tête » au Conseil si ce dernier décide de donner plus d'argent. Si la Municipalité est partie dans ce sens-là, ce n'est pas pour créer un déséquilibre financier de la Commune, loin de là. C'est toujours par rapport aux marges d'autofinancement que l'on a. Les anciens ont en effet très bien travaillé et le but n'est pas de déséquilibrer la Commune. Il souligne également que l'emprunt tient la route. Oui, il est vrai qu'il y a 3,2 millions en lien avec le projet du Cheminet. Pourquoi avoir reporté le vote en 2023 ? La raison est assez simple : le dossier n'était pas forcément bien ficelé, avec un plan d'affectation à Penthaz qui n'était pas finalisé par rapport au Canton. La question a été « Est-ce qu'on va dans l'urgence avec ce projet et tout d'un coup on n'y arrive pas ? ». La décision qui a été prise à l'ASIVenoge a été de reporter d'une année afin de se donner un peu plus d'oxygène pour arriver avec un dossier qui est complètement ficelé – avec un plan d'affectation qui est finalement revenu du Canton à temps. Ce bol d'air a donc été bénéfique à tout le monde. Finalement, M. le Syndic répète l'information principale : si le préavis n° 5/2022 est refusé, la boursière a confirmé que le taux reste inchangé, autrement dit reste à 67%. Il souligne toutefois que cet argent devra être dépensé à un moment donné, car il ne peut pas être stocké éternellement dans des fonds de rénovation, des fonds

affectés, etc. La réflexion de la Municipalité était de faire profiter la population d'une redistribution. Alors par quel moyen, socialiste ou pas socialiste, ça c'est une autre chose.

- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, informe l'assemblée que, concernant l'ASIVenoge, les soumissions sont en train de rentrer. La boursière est en train de travailler sur le calcul de l'impact sur chaque commune. Elle espère donc pouvoir présenter, lors du Conseil de décembre, l'impact que ce projet aura sur les communes avec les répartitions sur nos six communes. Et il ne faut pas oublier que, lorsqu'on parle de 3 millions, il s'agit d'un amortissement sur 30 ans, cela ne sera pas déboursé en une fois, mais réparti sur 30 ans (ce sera notre loyer). Elle précise que, d'après ce qu'on arrive déjà à calculer, l'impact ne sera pas si important que ça.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, ajoute que, dans le budget de l'ASIVenoge, il y a des bâtiments qui sont amortis dans toutes les communes.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, confirme qu'en effet la plupart des bâtiments sont amortis.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, précise que la charge des 30 millions augmente, mais, de l'autre côté, il y a aussi la charge liée aux bâtiments qui diminue. Il y aura donc une certaine stabilité et c'est important de le dire. Cela fera partie du préavis de demande de crédit de construction que les délégués pourront voter librement.
- M. Pierre-André Vullioud soulève deux points. Le premier concerne la marge d'autofinancement de notre Commune sur dix ans qui sera largement bénéficiaire : on a des comptes de régulation et des comptes assignés qui sont tous très bien dotés. Si on a des rentrées supplémentaires qui se font dans la Commune, qu'est-ce qu'on en fait ? Si c'est simplement pour les stocker sur les comptes, ce n'est pas quelque chose de très intéressant. Si on ne baisse pas les impôts, on a des rentrées supplémentaires ; comment peut-on faire pour décider de ce qu'on fait de cet argent ? Deuxième point : la péréquation n'est pas forcément influencée par cette aide. Il y a tout un calcul, mais *grosso modo*, ces fameux points correspondent à la capacité financière de la commune, mais qui ne dépend pas du taux d'imposition ; autrement ce serait assez simple : on fixe un taux d'imposition très bas et on reçoit des sous – ce qui n'est pas le cas.
- M. Joseph Vanderweckene rétorque que le calcul de la péréquation ce n'est pas ça. Au départ, pour le point d'impôt, on divise. Comme dénominateur, on a toujours le taux d'imposition.
- M. Pierre-André Vullioud déclare qu'au numérateur aussi.
- M. Joseph Vanderweckene lui répond que non. Au numérateur, on a le total des impôts reçus. Et au dénominateur on a le taux d'imposition.
- M. Pierre-André Vullioud informe qu'il y a une explication très bien faite au sujet de la péréquation sur le site de l'UCV.
- M. Raymond Lambelet précise qu'il y a quand même beaucoup d'incertitudes autour du taux d'imposition. Il est d'avis que la stabilité financière est un élément stabilisant pour tout le monde. Peut-être qu'il y aura des ménages qui seront en difficulté pour lesquels la Commune devra intervenir. Bien qu'il soit le premier à accepter une baisse d'impôt, il estime cependant qu'il faut aller chercher la stabilité et penser à chacun au sein de la Commune. Il se dit donc défavorable à changer le taux d'imposition.
- Mme Armelle Saunier précise que l'idée de la proposition est la suivante : si dans le cadre de processus budgétaires, on identifie que ces 200'000.- sont disponibles et que la Municipalité est prête à renoncer à ce manque à gagner, on pourrait tout-à-fait les dépenser d'une manière ou d'une autre par ce biais-là. Ce ne serait donc pas des réserves qu'on doterait. On renoncerait à une baisse d'imposition, mais, finalement, le montant du manque à gagner serait utilisé pour en faire vraiment profiter les citoyens. Ce qui, selon elle, était l'objectif de la Municipalité dans le contexte actuel.
- M. Guillaume de Buren rejoint la plupart des doutes quant aux certitudes que tout va bien. Il ne va pas rallonger la liste, mais aussi au niveau des revenus provenant des entreprises, tout ne se passe pas parfaitement bien ; au niveau des charges, on en a parlé ; au niveau des investissements, on voit

qu'il y en a qui viennent. On est entre prudence avec un maintien ou prise de risque avec une baisse. On peut baisser, et c'est sur ce point qu'il souhaite insister. Une particularité du taux d'imposition, c'est qu'il est rediscuté chaque année, ce qui signifie que, si on décide de le baisser, il faut être conscient que c'est un coût qu'on devra rediscuter l'année prochaine, mais sans qu'il y ait un immense débat qui dise qu'il ne faut surtout pas l'augmenter, parce que, là, on se tire vraiment une balle dans le pied à long terme. Si le Conseil vote pour cette baisse du taux d'imposition, c'est vraiment avec l'ouverture d'esprit quant à le remonter l'année suivante. Il faut éviter de tomber dans le piège que connaissent beaucoup de communes vaudoises qui ont descendu leur taux, ont eu le couteau sous la gorge et des luttes ont lieu pour maintenir des taux bas.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, répète que la Municipalité ne va pas « faire la tête » au Conseil si le taux de 67% est maintenu. Ce qu'il n'a pas forcément envie de laisser passer, c'est d'entendre que les entreprises sur le village ne vont pas forcément bien, ne vont peut-être pas payer autant d'impôts. Aujourd'hui, on a une vision des rentrées fiscales de ces entreprises ainsi que des concitoyens. On nous fait déjà peur dans tous les sens (crise climatique, énergétique), alors n'allons pas rajouter que les entreprises sur le village ne se portent pas très bien. Le retour des impôts montre quand même une stabilité. Quant à l'adage « Une année de bonne, sept de mauvaises », il n'est pas tout-à-fait vrai, car, on reprend le tableau, on constate qu'on est à plus qu'une année de bonne et sept de mauvaises.
- M. Laurent Corbaz demande s'il est possible de chiffrer le coût énergétique pour une commune telle que la nôtre dans le cadre du budget 2023. Peut-on obtenir un chiffre approximatif de cette augmentation ?
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, lui répond que le calcul est en train de se faire, car le budget est en pleine élaboration.
- M. Laurent Corbaz relève que cela sera donc pour décembre.
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, le confirme.
- M. Laurent Corbaz a encore une question pour bien comprendre ce qu'on est en train de discuter. Si l'on décide de rejeter le préavis, on n'a pas de solution de rechange à ce stade.
- Plusieurs voix : « Non, ça reste à 67%. »
- M. Laurent Corbaz souligne l'avoir compris. Toutefois, si une proposition d'aide devait être faite, ce serait un autre sujet.
- M. Joseph Vanderweckene lui confirme que ce qui pourrait être fait est effectivement un autre sujet, ce serait au Conseil de décider.
- M. Laurent Corbaz se demande cela serait réalisable pour 2023.
- M. Joseph Vanderweckene lui répond que oui. En baissant le taux d'imposition, on se prive d'une rentrée éventuelle. Tandis que la proposition qu'il fait – mais qui pourrait être une autre – on donne de l'argent qu'on a. Et c'est avec cet argent-là qu'on aide nos concitoyens, et pas avec de l'argent qu'on pourrait avoir.
- M. Hervé Bandini estime qu'il y a un flou qui est dû, avec tout le respect qu'il a pour la Municipalité, après une contradiction dans les propos. Parce que, quand on demande des budgets au plus près de la réalité plutôt que déficitaires et ensuite avec de gros bénéficiaires, on nous dit que ce n'est pas possible et qu'il faut se montrer prudent. A sa connaissance, on ne sait pas, à ce stade, si le budget 2023 sera équilibré, on anticipe et prend le risque de se retrouver l'année suivante où il faudra remonter le taux. A un moment donné, il faut savoir si on est en mesure de dire aujourd'hui que le budget 2023 sera équilibré (sans un bénéfice extraordinaire). A ce moment-là, oui, on peut se dire qu'on va dépenser de l'argent. Personnellement, il n'a pas pour habitude de déficiter des recettes quand il doit décider des dépenses, il préfère qu'elles soient relativement sûres. Autre point qui rassurera M. le Syndic : il n'y a rien de moins socialiste qu'une mesure ciblée !
- M. Nicolas Pittet souhaite ajoute que ce qui nous a été présenté se base sur le présent ou le passé. Est-ce qu'on a digéré le Covid ? On n'en sait rien et il y aura très certainement des coûts cachés qui

vont arriver, car les millions ou les milliards qui ont été mis là-dedans n'ont pas forcément été absorbés. Concernant le futur, on n'a pas vision. On est à un stade où on doit décider du taux d'imposition, alors que le budget n'est pas élaboré. On ne sait pas ce qui va en ressortir, mais admettons que, si on le déstabilise, on risque de rentrer dans une spirale où on va être déphasé et surréagir à chaque fois : il faudra réaugmenter et on réaugmentera, puis, l'année d'après on va de nouveau faire des bénéfices. On va peut-être rentrer dans un cycle où on risque de faire le yo-yo et avoir des débats assez longs pour, finalement, deux points d'imposition.

- M. Samuel Berthoud abonde dans le sens de ce qui a été dit. Effectivement, cela vaudrait la peine, c'est ce qu'il entend dans le plénum, de temporiser étant donné toutes les incertitudes qui ont été soulevées et d'en rediscuter quand on aura digéré cette période.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, a compris dans le sens dans lequel veut aller le Conseil et propose de clore la discussion. Elle s'adresse alors aux dépositaires de l'amendement pour savoir s'ils souhaitent le maintenir ou le retirer, en sachant que, si le Conseil refuse le préavis municipal, le taux restera inchangé.
- M. Vu Tran déclare maintenir l'amendement, en accord avec ses cosignataires.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, annonce que le Conseil va d'abord devoir voter l'amendement au préavis. Elle s'adresse aux Conseillers ayant déposé l'amendement pour obtenir leur confirmation que, si l'amendement est accepté, le taux sera le même que dans la situation actuelle.
- M. Vu Tran le lui confirme.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, donne alors lecture de l'amendement qui a été déposé. Au moment de la formule « Que les personnes qui acceptent cet amendement le fassent en levant la main. », une voix s'élève.
- M. Nicolas Pittet s'interroge sur la procédure à suivre : si on vote oui à l'amendement, est-ce qu'on vote aussi le préavis après ? [Brouhaha]
- Mme Stéphanie Reda le confirme.
- M. Hervé Bandini répète alors qu'il ne pense pas qu'on puisse amender un taux d'imposition, car on change la nature du préavis. [Brouhaha]
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, propose alors une interruption de séance de quelques minutes pour que le Bureau puisse se retourner sur la question. A la reprise des débats et après concertation avec les signataires de l'amendement, la Présidente annonce que ces derniers ont décidé de retirer leur amendement. La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda clôt la discussion et procède alors au vote du préavis en rappelant que si le préavis est accepté, le taux d'imposition 2023 passe à 65% et que si le préavis est rejeté, le taux est maintenu à 67%.

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal n° 5/2022 du 5 septembre 2022 ;
- Oui le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

REFUSE

1. De fixer à 65 % de l'impôt cantonal de base pour l'année 2023, le taux de l'arrêté d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt à la source, l'impôt spécial dû par les étrangers, le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
2. De maintenir inchangés, pour l'année 2023, les autres impôts entrant dans l'arrêté d'imposition ;
3. De maintenir à 5% l'an le taux d'intérêt de retard sur toute contribution impayée perçue directement par l'autorité communale ;

4. De maintenir le coefficient des amendes, lors de soustractions d'impôts et de taxes qui sont propres à la Commune, soit huit fois le montant de l'impôt ou de la taxe soustrait, indépendamment de celui-ci.

Le préavis n° 5/2022 est refusé à la majorité par 13 voix pour, 26 voix contre et 1 abstention.

6. PRÉAVIS N° 6/2022 : « DEMANDE D'INVESTISSEMENT POUR UN CRÉDIT D'ÉTUDE RELATIF À L'AMÉNAGEMENT DE LA ZUP EN BOVON SOIT : LA RÉALISATION D'UN BÂTIMENT POUR UNE UAPE DE 36 PLACES, L'ÉTUDE DE SÉCURISATION ROUTIÈRE ET ZONE DE DÉPOSE MINUTE, LA CRÉATION D'UN PARC DIDACTIQUE ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

Rapport de la commission

Le rapport de la commission, composée de M. Simon Olivetta, Président, et de MM. Dominique Blanc et Romain Niklaus, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 6 octobre 2022.

Le rapport est lu par M. Simon Olivetta, Président.

Rapport de la Commission des finances

S'agissant d'une demande de crédit d'étude, la Commission des finances est également chargée de se prononcer sur le préavis n° 6/2022. Le rapport a été transmis via l'Intranet du Conseil le 10 octobre 2022.

Le rapport est lu par M. Pierre-André Vullioud.

Discussion

- Mme Martine Nicollerat fait part de quelques remarques des membres de la Commission de mobilité sécurisée. Après avoir pris connaissance du préavis n° 6/2022, ils constatent que le document mentionne les réflexions menées dans le courant 2020 déjà, la réalisation d'un sondage auprès des personnes concernées par la sécurité et le suivi des recommandations. Cette première étape a eu pour conséquence la production d'un flyer destiné aux parents et aux enfants, lequel n'a pas vraiment amélioré la situation. Forts de ce constat, les membres de la commission ont poursuivi leurs réflexions et émis des propositions qui ne sont pas explicitées dans le préavis, en particulier le grave problème de la traversée du Cuvillard pour nombre d'enfants. De plus, il est à nommer que, indépendamment du trafic normal, de la dépose-sauvage, de la circulation des bus, la construction d'un bâtiment offrant 36 places provoquera sans aucun doute un surcroît d'allées et venues le long de la route de Bovon. Le deuxième rapport de la Commission de mobilité sécurisée à la Municipalité, en juin 2022, a relevé plusieurs dangers potentiels et proposé des aménagements. Tout en regrettant de ne pas avoir été sollicités lors de l'établissement du préavis, les membres de la commission seraient prêts à collaborer avec tout spécialiste des problèmes liés au trafic pour l'étude de ce projet.
- Mme Fanny Falconnet déclare, en préambule, qu'elle n'est pas du tout contre la construction d'une UAPE à Vufflens-la-Ville. En tant que maman exerçant une activité professionnelle avec des enfants scolarisés sur la commune, elle sait à quel point il est nécessaire d'avoir une UAPE. Etant membre du Conseil communal depuis plus de six ans, elle souligne, en outre, que c'est la première fois qu'un projet est présenté avec des aménagements extérieurs de qualité et en remercie la Municipalité. Elle répète par contre sa question posée en début de séance sur la planification des ZUP et se dit moyennement convaincue par la réponse donnée par la Municipalité. Elle estime en effet qu'en tant

que Conseil communal, on est en droit de savoir comment sera planifié notre territoire et mentionne l'article 17 qui montre que cet élément fait partie des attributions sur lesquelles le Conseil doit délibérer. Elle entend bien que la Municipalité ne souhaite pas vraiment divulguer ce qui va se faire ou ne pas se faire sur la commune, parce que nous n'avons pas beaucoup de territoire ; mais elle entend vraiment mal que le Conseil communal ne peut pas être au courant de la planification. Elle aurait donc souhaité, pour un préavis tel que celui-là, que la situation globale soit présentée : elle aurait aimé savoir qu'un EMS était prévu sur la ZUP en Marteley, connaître le nombre de parcelles, la superficie, etc. C'est cette vision globale qui permettra de décider si, finalement, une UAPE est mieux située là où se trouve l'école ou s'il serait possible de déplacer l'école. Sur ce point, elle rejoint la Commission de mobilité sécurisée, car, en déplaçant l'école dans une autre ZUP, cela générerait moins de trafic dans le village. Il s'agit d'une des variantes qui devrait pouvoir être discutée par le Conseil. Manque également, selon elle, la planification, pas uniquement de l'UAPE et des places dont on a besoin selon le réseau AJERCO, mais les projections sur l'école, sur le nombre de places : est-ce qu'il est satisfaisant, est-ce que l'école devra un jour être agrandie ? Elle insiste aussi sur le fait qu'il n'est pas possible, à l'heure d'aujourd'hui, d'inscrire son enfant à la cantine Pic&Croc sur un jour qui n'est pas réservé si on a un empêchement. Comment va-t-on y remédier ? Est-ce que la construction d'un bâtiment avec une école et une cantine sur une autre ZUP n'est pas une meilleure solution à envisager pour notre commune ? C'est ce genre de questions que la Conseillère aurait souhaité voir figurer dans le préavis n° 6/2022 et aimerait que ses collègues se les posent avant de voter. Pour finir, elle relève que le préavis arrive avant la discussion sur la durabilité et l'utilisation des sols. Ces deux préavis auraient dû être, selon elle, inversés : on aurait dû débattre de la durabilité des sols lors de la séance d'octobre et de la construction d'une UAPE lors de celle de décembre.

- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, répond que la Municipalité a déjà parlé du projet sur Penthalaz où huit classes supplémentaires vont être construites. D'après les prévisions de l'entreprise mandatée pour étudier l'évolution démographique, on est dans les clous pour plusieurs années. Il n'est aucunement question, aujourd'hui, d'agrandir l'école de Vufflens-la-Ville. Le calcul a été fait : si on construit ces huit classes, c'est pour répondre aux besoins. Quant à la question de reconstruire une autre école ailleurs, c'est justement le projet de Penthalaz, un projet à 30 millions, qui va permettre d'absorber le nombre grandissant d'enfants. Concernant la cantine, il est vrai que Pic&Croc est bien chargée cette année, justement parce qu'il n'y a pas assez de place en UAPE. Cette dernière est de 12 places et ne permet plus aujourd'hui d'absorber la demande. Du côté de Pic&Croc, on a fait tout ce qu'on pouvait pour pouvoir accueillir les enfants, notamment les 1P, et les après-midis ont été ouverts. La création d'une UAPE permettrait donc de délester Pic&Croc et d'assurer une meilleure répartition sur les accueils parascolaires.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, n'est pas d'accord avec le fait de dire qu'on ne sait pas ce qu'on va faire sur notre territoire communal. La Municipalité a soumis, au début de la législature, un plan des investissements où rien n'est caché. A chaque budget, il est modifié ou reconduit. Si l'on parle maintenant d'un EMS, c'est parce que, dans les discussions avec la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale), il semblerait que le projet soit plus viable avec un EMS et des appartements protégés. Concernant l'idée de déplacer l'école en Marteley, il faut rappeler qu'à une époque, pas si lointaine, lorsque notre ancienne Syndique, Mme Ingrid Rossel, était présidente de l'ASIVenoge, il avait été discuté de construire le complexe scolaire à Vufflens-la-Ville et pas à Penthalaz. Mais, pour des questions de durabilité – il aurait fallu déplacer un nombre conséquent d'enfants de Penthalaz et de Penthalaz – cela n'avait pas passé. Et économiquement, ce n'était pas viable non plus, car le coût était beaucoup plus élevé. Historiquement, il y a eu beaucoup de réflexions sur ces écoles et leur emplacement. Avec le complexe de Penthalaz, on est passé d'un projet de 16-18 millions (qui ne comprenait que les nouvelles classes) à un projet de 30 millions comprenant UAPE, salles de sports, administration, bibliothèque, etc. M. le Syndic souligne que, par ailleurs, la localisation du site de Penthalaz créé aussi des problèmes de sécurité puisque le complexe est prévu au centre du village.
- M. Raymond Lambelet déclare ne pas être convaincu par la réponse. Il estime que l'on va mettre du neuf sur du vieux. Les deux bâtiments sont anciens et devraient être rénovés au niveau de l'isolation. Il ne va pas durer longtemps avant que la Municipalité revienne avec un préavis disant qu'il faut refaire l'isolation et de nombreuses autres choses qui auront un coût très important. Le Conseiller sait bien, et sent bien, qu'il y a des gens à convaincre depuis le temps que lui-même parle de mettre

une école en Marteley. Le Conseiller pense qu'il faut se battre pour convaincre les gens que la solution est en Marteley et non pas sur la parcelle de l'actuelle école, car, un jour, ces bâtiments seront démolis pour être reconstruits. De plus, ce n'est pas le bon endroit pour une école étant donné que la circulation y est difficile. M. Lambelet souligne qu'on aurait tout ce qu'il faut pour conserver les écoles pendant qu'un bâtiment scolaire et ses annexes seraient construits en Marteley. En outre, pendant le temps de la construction, on pourrait remplir les toits vides de l'école de panneaux solaires. A son avis, et il n'en démordra pas, il faut convaincre les gens que la localisation du Marteley est la solution idéale.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que la difficulté n'est pas de convaincre, mais que les choses se compliquent au moment de parler du financement. Il ne pense pas, par ailleurs, que l'on puisse détruire l'école qui est certainement protégée architecturalement. Il ne peut cependant pas l'affirmer et il faudrait vérifier dans le registre des bâtiments protégés de la Commune. Si on reconstruisait, ce serait valable, mais pas seulement pour six classes. Soit on a laissé passer le train et il fallait prendre le projet de Penthelaz, soit...
- « Pas forcément » intervient M. Raymond Lambelet.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, enchaîne en soulignant que même on souhaitait réaliser une nouvelle école, il n'est pas persuadé que les autres communes accepteraient de financer un projet à Vufflens-la-Ville pour 10-12 millions étant donné qu'il y a déjà le complexe scolaire à 30 millions.
- M. Nicolas Pittet confirme qu'il est nécessaire de faire faire une étude pour l'UAPE. Mais la manière dont le préavis présenté ne fonctionne pas. On va en effet dépenser CHF 200'000.- pour une demande d'autorisation pour lancer les choses, mais on n'aura pas vu ce qu'il y a et il y aura 70% qui seront dépensés pour les appels d'offre. On signe donc pour dépenser, on ne sait pas combien, mais 70% d'une grosse somme où on va s'engager si on fait un appel d'offre. Il faudrait une étape intermédiaire pour présenter le résultat de l'étude ainsi que les grands concepts de l'appel d'offre. Est-ce qu'on est d'accord de s'engager dans cette voie-là ? Car là, on nous demande de nous engager dans une voie qu'on ne connaît pas encore puisqu'on n'a pas encore fait d'étude. C'est ce qui dérange le Conseiller. Il enlèverait donc les lignes de la demande d'autorisation et de l'appel d'offre qui ne font pas partie de l'étude. Et il y aurait une étape intermédiaire qui demanderait un autre avis pour ces engagements qu'on ne connaît pas encore et pour lesquels on signe un chèque en blanc de 70%.
- M. Samuel Berthoud s'est renseigné sur les UAPE du réseau de l'AJERCO et a constaté qu'il n'y a pas d'UAPE à Mex, est-ce correct ? En sachant qu'il y a des besoins, est-ce qu'un projet à Mex ne permettrait pas de réduire un peu le trafic ? Par ailleurs, puisqu'on sait que le nombre de places n'est pas suffisant, est-ce que la future construction a été prévue pour qu'elle puisse être facilement agrandie afin d'y mettre, si besoin était, 12 ou 24 places de plus ? Il souhaite encore fait part de la réflexion suivante, que son collègue M. René Parrat ne renierait pas : l'article 17 stipule que le Conseil communal est maître de ce qui est fait sur les terrains, mais force est de constater qu'il y a un beaucoup de couches intercommunales et qu'il devient alors très difficile d'en être totalement maître. Ce qui lui fait dire que le jour où l'on souhaite avoir une réflexion globale, il faudra se mettre autour de la table avec les représentants intercommunaux.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, lui répond qu'il n'y a pas aujourd'hui de projet de construction d'une UAPE à Mex. En effet, il faut savoir qu'une grosse majorité des élèves habitant à Mex sont en classés à Vufflens-la-Ville, il est dès lors plus logique que l'UAPE se trouve à côté du collège qu'ils fréquentent. De plus, il n'y a plus qu'une seule classe à Mex. La demande est donc véritablement sur l'UAPE de Vufflens.
- M. Jean-Claude Stucky déclare s'exprimer, comme en 2019, en tant que voisin direct des parcelles 212 et 39. Il comprend bien qu'il y a une nécessité de construire une UAPE et serait assez d'avis que, dans une ZUP, ce serait son meilleur voisin et le préférerait à un EMS qui générerait beaucoup plus de trafic. Il se dit plutôt favorable au cheminement piétonnier qui va sécuriser le déplacement des enfants, mais, à la lecture du 6^e paragraphe de la page 2, il constate avec le Conseiller Pittet que, effectivement, le Conseil communal accepte un crédit d'étude de CHF 200'000.- qu'on pourrait refuser à quel moment ? Après l'étude. On n'a donc pratiquement rien à dire jusqu'au moment de la présentation de l'étude. Il aurait souhaité obtenir davantage de précisions sur le nombre de places de parc pour les maîtresses de l'école et le personnel de l'UAPE, qui reste très vague. Il relève aussi

que le paquet qui consiste à l'implantation de l'UAPE et de ses places de parc avec un parc didactique lui fait un peu peur. Il se demande quels arbres seront plantés : pourquoi ne pas travailler en gouvernance participative et proposer l'idée d'un verger communautaire ? Planter des arbres fruitiers plutôt que des espèces forestières ? En tant que représentant à l'ASIVenoge, lorsqu'il a reçu le préavis n° 6/2022, il savait qu'on parlait à la Municipalité d'un EMS, mais sans savoir comment le sol allait être utilisé. En ce qui concerne l'école, il y a, là-aussi, beaucoup d'interrogations. A l'ASIVenoge, le projet du Cheminet est tellement avancé qu'on ne peut pas reculer, à un tel point qu'il était dit aux délégués qu'il n'y avait pas de plan B. Et l'année dernière, il a été dit que si le projet n'était pas accepté, il faudrait alors choisir un autre site. C'est la même chose pour l'EMS. On est si peu avancé dans ce projet qu'on ne sait pas comment on va utiliser nos deux dernières ZUP. Effectivement, il comprend un peu mieux maintenant la position de la Municipalité qui se dit « Si on doit représenter un PGA, ces surfaces risquent d'être perdues. ». Mais si on présente un PGA où l'on déplace l'école et l'UAPE en Marteley, on peut changer l'affectation de cette ZUP.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, ne sait pas si une UAPE générerait moins de trafic qu'un EMS. Il faut être réaliste quant au trafic généré par deux établissements tels que ceux-ci au milieu d'un village. Il revient sur les arbres fruitiers qui est une magnifique idée ; mais est-ce que la réalisation d'un verger avec des arbres fruitiers est vraiment adapté à côté d'une école et d'une UAPE où les enfants vont jouer (présence d'abeilles et de guêpes) ? Il ne dit pas qu'il ne peut pas y en avoir quelques-uns, mais réaliser un verger n'est peut-être pas la solution idéale. On reproche souvent à la Municipalité d'arriver avec des études finalisées pour lesquelles le Conseil n'a plus qu'à dire oui ou non, et c'est bien la raison pour laquelle elle demande un crédit d'étude pour savoir ce qui est possible de réaliser. Les idées sont là, mais il faut de l'argent pour aller de l'avant et les mettre en application. On ne peut pas, en effet, se présenter devant le Canton avec des projets de sculpture sur nuage comme certains Conseillers semblent le dire.
- Mme Caroline Jaugé, Conseillère municipale, précise que, concernant la circulation liée à l'UAPE, les parents viendront en-dehors des périodes scolaires : le matin c'est avant l'école et le soir c'est après l'école. Cela ne fait donc pas de monde supplémentaire aux heures de rentrées ou de sorties scolaires.
- M. Guillaume de Buren tient à remercier l'assemblée, car, ce qu'il entend en plénum, ce sont des délibérations sur nos bâtiments, comme le stipule l'article 17 du règlement. Il lui semble que c'est la première fois que cela se produit et s'en réjouit. Certaines idées qui semblent mûres dans la salle ne le sont pas pour la Municipalité et il y a peut-être de bonnes raisons à cela. Par conséquent, il faut faire un pas de plus dans ces délibérations pour qu'il y ait le consensus nécessaire sur la création d'une UAPE, pour laquelle il se dit tout-à-fait favorable. Par contre, le préavis n° 6/2022 n'est absolument pas mûr à ses yeux et il ne pourra pas le soutenir. Il y a des éléments assez fondamentaux qui doivent être remis dedans : on ne peut, par exemple, pas revenir après pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires. Il rappelle que le nouveau collège est un bâtiment provisoire qui a été construit dans les années 70. Qui nous dit qu'il ne faudra pas le raser ? Et si on le rase, on pourrait peut-être justement mettre l'UAPE dessus. Le Conseiller fait part de sa crainte de revenir avec des alignements de bricoles. Concernant le coût, la construction sur la vie d'un bâtiment, c'est, *grosso modo*, 15% du coût d'un bâtiment et 85% son utilisation. C'est là où il faut agir. On se demandait et qu'on allait pouvoir faire de notre argent afin de ne pas le stocker, et bien là, il y a de quoi faire ! On nous dit que cette ZUP est particulièrement précieuse parce qu'il y en a très peu, mais, simultanément, on nous propose d'y construire des places de parc pour les enseignants, qui sont des employés du Canton. Personne au Canton ne prévoit des places de parc pour les employés ! Il y a encore eu, cette semaine, de grandes annonces dans la presse disant que des plans de mobilité allaient être mis en action pour réduire les places de parc des employés. M. de Buren souligne, de plus, que le village de Vufflens est surdoté en place de parc. Toutes les maîtresses peuvent marcher depuis le Marteley jusqu'à l'école ! On ne va pas bétonner du sol pour y mettre des places de parc ; ce qui, par ailleurs, ne correspond pas à une recommandation du Canton. Ce préavis est formulé comme une solution à prendre ou à laisser, ce qui lui rappelle beaucoup de choses qui ont déjà été discutées et le Conseiller se dit « Encore !? ». Il rejoint son collègue Nicolas Pittet quant au besoin d'une étape intermédiaire et appelle de ses vœux une planification de l'utilisation des deux ZUP, pour, peut-être, écarter les options naïves qui ont pu sortir de cette salle et construire quelque chose

de solide et obtenir un vrai consensus – que le Conseiller déclare ne pas ressentir du tout derrière ce préavis.

- M. Yves Trottet signale tout d'abord qu'il faut se réjouir de l'idée de la construction d'une UAPE qui signifie qu'il y a des jeunes dans le village. Cependant, il annonce qu'il ne peut pas voter pour ce préavis, car il n'y a pas encore de retour du postulat « Enjeux d'une mobilité sécurisée », qui concerne la même zone. La réponse de la Municipalité a d'ailleurs été promise pour la fin de l'année, mais elle n'a pas été annoncée dans les communications de ce soir. M. Trottet rappelle que la commission a accepté de repousser jusqu'à fin 2022 et que ce résultat est attendu. A propos de la sécurisation routière aux abords de l'école, il lit « Force est de constater que très peu ont suivi ces recommandations [émises dans le flyer] et continuent de procéder à la dépose-sauvage. » (p. 3). Mais il recommande à la Municipalité de faire respecter la loi ! Ce n'est pas parce que les gens ne respectent pas les lois qu'on doit baster et créer des places de parc. En outre, la manière de faire avec la présentation de ce préavis lui rappelle, à lui aussi, le projet du bâtiment polyvalent en Marteley. C'est quelque chose qui n'est pas bien ficelé. Si on veut bien faire, il faut réaliser un avant-projet avec des normes SIA, et prie la Municipalité de procéder par étapes. Il souhaite également relever un point qui concerne le concept énergétique : l'école a été construite en 1979 pour une durée de 20 ans. On a largement dépassé 1999... Cette école est une passoire énergétique qui coûte très cher. On doit faire quelque chose, on ne peut pas laisser chauffer le village avec cette école. Pour terminer, comme ses collègues, il demande une vision générale des deux ZUP, mais ne souhaite pas répéter ce qui a déjà été dit. Le fonds est bon, la construction d'une UAPE est valable, mais la forme ne l'est pas. On ne demande pas une vision « one shot », quand quelque chose se casse, on le répare. On demande quelque chose de beaucoup plus conséquent. La Municipalité doit présenter au Conseil un projet global : durabilité de la construction du sol, sécurisation devant l'école, rénovation de l'école et planification des ZUP. « Posez vos cartes sur la table s'il vous plaît, on a besoin de les voir ! » déclare-t-il à la Municipalité. Pour toutes ces raisons, M. Trottet recommande aux membres du Conseil de refuser le préavis n° 6/2022.
- M. Hervé Bandini comprend qu'il serait malvenu d'aller demander aux autres communes d'aller financer une nouvelle école. Mais si on ne le leur demande pas et qu'on la finance nous-même par une opération immobilière sur le site de l'ancienne école, est-ce qu'il y a quelque chose de complètement irréaliste ? Cela fait partie des questions auxquelles un crédit d'étude pourrait peut-être répondre. Mais, à son sens, un crédit d'étude doit être plus large que ça. Aujourd'hui, on nous demande un crédit pour étudier « ça » (il désigne la page du préavis relative aux prestations et montant du crédit d'étude). On tourne en rond. Il y a une véritable demande du Conseil, et il l'entend, d'avoir une étude plus globale, avec une « wish list » comportant des réponses telles que « Une école en Marteley, ce n'est pas possible, parce que Canton, lois, etc. ». Il conclut que chacun votera ce préavis en son âme et conscience et qu'il n'a pas de recommandation à faire.
- Mme Nadine Frossard Goy se pose une question depuis le début à laquelle elle n'a pas trouvé de réponse. On projette de créer une nouvelle UAPE de 36 places qui suppose de garder, peut-être, la précédente. Mais il n'est fait mention nulle part de l'existante et de ses 12 places qui se trouve dans l'ancien collège. Que devient-elle ? Est-elle intégrée dans la nouvelle, reste-t-elle dans l'ancien collège ?
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, lui répond qu'il y a, au niveau des réseaux, une obligation d'accueillir les enfants de 7-8P les midis et les après-midis. Après discussion avec l'ARJECO, l'actuelle UAPE de 12 places permettrait d'accueillir les 7-8P. Etant donné qu'ils sont scolarisés à Penthalaz, cela vaudrait donc uniquement pour les après-midis. La nouvelle UAPE, quant à elle, accueillerait les 1 à 6P, comme actuellement, mais avec 36 places.
- Mme Nadine Frossard Goy se demande si, à ce moment-là, il y aurait suffisamment de places étant donné qu'il a été qu'on est déjà à la limite à la cantine Pic&Croc.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, précise que les calculs sont faits par rapport au nombre d'enclassements et on prend 25%. Pic&Croc existera toujours pour le midi, car cette structure ne répond pas aux mêmes besoins qu'une UAPE. Il y aura donc suffisamment de places disponibles grâce à ces deux différentes structures d'accueil. Il y a, aujourd'hui, 9-10 enfants de 1P qui sont accueillis les lundis et mardis à la cantine, car ils ne peuvent pas être pris à l'UAPE. La

Commune a besoin d'une nouvelle UAPE ; le plan de développement qui a été voté par le Conseil intercommunal de l'AJERCO en 2019 montre qu'il y aura besoin de 309 places sur le réseau AJERCO et, d'ici 2025, de 147 places sur l'îlot Venoge. Il y a également un projet d'une UAPE de 36 places à Penthaz et Penthaz augmente également son UAPE grâce à un étage supplémentaire avec un 4 places. Force est de constater qu'il y a un réel besoin aujourd'hui. Mme Jaugey souligne encore que les parents sont vraiment désespérés en début d'année.

- Mme Monique Verly demande si la Municipalité a étudié la possibilité d'utiliser l'appartement qui se trouve au premier étage de l'ancien collège ?
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, lui répond que la surface n'est pas suffisante, étant la même que celle de l'actuelle UAPE. Il n'y aurait donc que 24 places disponibles.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, ajoute que cet appartement est loué, ce qui signifie qu'il faudrait donner son congé au locataire.
- M. Yves Trottet déclare qu'il ne faut pas confondre urgence et importance. C'est un sujet trop important pour partir dans l'urgence et qu'il est, en l'occurrence, « urgent d'attendre ».
- M. Olivier Duperrut, Syndic, rétorque que cette réponse ne va pas satisfaire les parents...
- M. Cédric Boss entend bien qu'il y a une urgence concernant l'accueil parascolaire des enfants. Par contre, le préavis n'est, selon lui, pas assez concret. Il relève que l'ancien bâtiment scolaire n'est certainement pas à détruire, car il s'agit d'un bâtiment historique ; que l'autre bâtiment derrière avait une durée de vie limitée – ce qu'il ignorait, mais qu'il s'agit d'une passoire thermique. Un projet plus global ne pourrait-il pas être développé avant de demander un crédit ? Il rejoint ses collègues sur ce point.
- M. Raymond Lambelet confirme qu'il est clair pour tout le monde qu'il y a un réel besoin d'une nouvelle UAPE et que personne ne veut refuser cette solution, mais qu'il faut la trouver. Effectivement, il y a le besoin d'une vision globale sur ce qu'on veut faire avec les ZUP. Le temps de réfléchir à une solution, on pourrait mettre des Portakabin autour de l'école (et pas de places de parc) pour accueillir les enfants en-dehors des heures scolaires et fonctionner ainsi 1, 2, 3 ans. C'est une solution provisoire, mais efficace !
- M. Nicolas Pittet pense qu'il faut aller plus vite. Les enfants sont là et ne peuvent pas attendre d'avoir des solutions. Pour aller vite, il ne faut pas forcer, mais peut-être mettre des petites étapes. C'est vraiment le point clef : si on ficèle un projet qu'on va mettre six mois à réaliser pour lancer l'appel d'offres et la procédure et que, tout d'un coup, on n'est pas d'accord, ces six mois seront perdus. Tandis que si on met quelques étapes entre deux, on peut certes manquer une étape de trois mois, mais c'est toujours moins grave que de manquer une étape d'une année. Il estime que l'on n'est pas à un ou deux mois près et que le préavis peut être retravaillé en restant dans les temps. On a besoin d'une étude, car elle est réalisée par des spécialistes afin de faire ressortir des solutions et suggestions et, par la suite, avancer. Mais, comme cela a été dit, ce préavis n'est pas mûr et mérite d'être retravaillé pour qu'au mois de décembre, on soit encore dans les temps pour lancer les choses.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, annonce que si l'on prolonge le planning de trois mois, on décale l'ouverture d'une année, car les UAPE n'ouvrent qu'à la rentrée scolaire.
- M. Nicolas Pittet réplique qu'il ne propose pas de décaler, mais de mettre des étapes intermédiaires, afin de se donner les moyens d'avancer, de gagner du temps et, surtout, d'éviter d'aller droit dans le mur à un moment donné parce que le concept proposé par la Municipalité ne correspond pas aux attentes du Conseil communal.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, remercie les intervenants pour ce débat animé et relève qu'il est toujours intéressant de développer différemment les choses. Ce qui est sûr, c'est qu'il est possible d'amender le préavis en disant qu'il faut procéder en trois étapes, et ainsi pouvoir avancer. Car s'il faut faire une étude, c'est forcément avec des spécialistes. Concernant les places de parc, il voit mal les parents amener leurs enfants en transport public. De toute façon, on l'a malheureusement constaté, cela ne fonctionne pas de faire déposer les enfants à la Grande salle et de marcher jusqu'à l'école.
- M. Guillaume de Buren réagit en disant qu'il n'a pas parlé des parents.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui confirme qu'il a parlé des enseignants. Mais les places de parc sont nécessaires et ne seront ni surdimensionnées, ni destinées à être un parking pour le village. Tant que le Conseil ne donne pas un certain montant pour étudier, c'est difficile de présenter quelque chose.

Autrement dit, soit le Conseil refuse le préavis, soit il le dispatche en deux ou trois étapes en l'amendant. La Municipalité aurait donc un certain montant pour l'étape 1, un certain montant pour l'étape 2 et un autre pour l'étape 3.

- M. Jean-Claude Stucky propose un amendement et en donne lecture : « Les cosignataires ci-dessous déposent l'amendement suivant, bien que nous ne contestons pas l'urgence de construire une UAPE de 36 places, nous considérons que la demande pour le crédit d'étude reste très floue et manque de précisions. En conséquence, nous demandons le renvoi du préavis à la Municipalité pour étude complémentaire. »
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, lui précise qu'il ne s'agit pas d'un amendement.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, ne comprend pas ce qui doit être étudié et avec quel argent. On peut renvoyer tout ce qu'on veut à la Municipalité, mais elle ne peut pas faire beaucoup plus si elle n'obtient pas de crédit d'étude.
- M. Yves Trottet déclare que l'on pourrait faire un amendement stipulant que le Conseil communal accorde un montant de CHF 20'000.- à la Municipalité pour qu'elle présente une vision générale sur les ZUP avec l'objectif de construire une UAPE le plus rapidement possible. Est-ce que cela pourrait convenir ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, doute qu'on puisse faire grand-chose avec CHF 20'000.-.
- M. Yves Trottet lui demande alors combien il faudrait. CHF 50'000.- ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que le Conseiller sait très bien qu'une étude effectuée par des spécialistes coûte cher. C'est difficile d'articuler un chiffre sans en avoir parlé avec les spécialistes en question. Il suggère alors au Conseil de donner un montant et la Municipalité fera en fonction du montant à disposition.
- M. Hervé Bandini constate que l'on n'est pas loin, mais que l'on ne se comprend pas... Il se dit prêt à libérer CHF 200'000.- pour une ZUP, mais pas pour étudier ce qui est proposé dans les prestations du préavis. D'après ce qu'il ressent de la teneur des discussions, le Conseil aimerait étudier comment répondre rapidement à un problème immédiat sans affecter les possibilités de développement futures. De pouvoir travailler sur deux vitesses : un problème immédiat et une volonté d'étudier s'il est possible de mettre une école en Marteley ou pas, s'il est possible de la financer ou pas. On ne doit pas tout balayer parce qu'il y a un problème immédiat.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, répond que l'on n'est pas en train de dire qu'il faut tout balayer, puisque la Municipalité a demandé que le Conseil fasse une proposition sur un éventuel amendement.
- M. Hervé Bandini rétorque que non, le but n'est pas de venir en disant à la Municipalité ce qu'il faut faire. La Municipalité demande un crédit pour étudier « ça » (il désigne la page du préavis avec les parcelles ZUP) et le Conseil a l'impression que si on fait « ça », cela anéantit des possibilités éventuelles de construire ailleurs si c'est plus judicieux.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, estime qu'il y a différentes propositions dans ce qui a été dit. Certains veulent du global, certains veulent être plus précis dans ce préavis...
- [Brouhaha] Des voix s'exclament : non, non, non !
- M. Guillaume de Buren estime que les changements sont trop fondamentaux pour pouvoir faire un amendement au préavis n° 6/2022. Par contre, il est absolument persuadé qu'il y a dans le budget de quoi prendre du temps et un petit accompagnement, sans préavis, pour définir un vrai préavis solide, dont on discutera en décembre. Et, en décembre, le Conseil donne CHF 200'000.- pour faire la fin de l'étude si elle est posée de manière solide. Il n'a pas l'impression, ce soir, que l'on va pouvoir faire un amendement sur quelque chose qui, pour lui, a trois jambes.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, souligne que, dans le budget 2022, il n'y a pas de montant pour réaliser l'étude que le Conseil demande. Ce sera dans le budget 2023.
- M. Guillaume de Buren réplique parler d'une somme de moins de CHF 10'000.- pour préparer le préavis à soumettre au Conseil.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, répète que même cette petite somme n'a pas été budgétisée.
- M. Yves Trottet propose de présenter l'amendement suivant : « Nous demandons à la Municipalité de réaliser une étude globale qui présente les besoins à courte et à moyen terme pour l'utilisation des ZUP et octroie un montant de CHF 35'000.- incluant une réponse rapide à la création d'une UAPE. »

- Mme Stéphanie Reda, Présidente, lui répond qu'il ne s'agit pas d'un amendement. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et procède alors au vote.

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal n° 6/2022 du 12 septembre 2022 ;
- Oui le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

REFUSE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 198'000.-, relatif à l'aménagement de la ZUP en Bovon soit : la réalisation d'un bâtiment pour une UAPE de 36 places, l'étude de sécurisation routière et zone de dépose minute, la création d'un parc didactique et aménagements paysagers ;
2. De financer cet investissement par notre trésorerie courante ;
3. D'amortir cet investissement sur une durée de 5 ans.

Le préavis n° 6/2022 est refusé à la large majorité par 2 voix pour, 35 voix contre et 3 abstentions.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE LA RÉVISION DU « RÈGLEMENT POUR LE CONSEIL COMMUNAL » RELATIF AUX ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE LA COMMISSION DE GESTION

En préambule, la Présidente annonce que le rapport de la commission sera renvoyé à la Municipalité pour étude et présentation d'un préavis, si elle le veut bien. Il n'y aura donc ni débat ni vote de l'assemblée lors de la présente séance.

Rapport de la commission

Le rapport de la commission, composée de Mme Véronique Miano, Présidente, et de MM. Hervé Bandini, Guillaume de Buren et Raymond Lambelet, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 4 octobre 2022.

Le rapport est lu par Mme Véronique Miano, Présidente.

Vote consultatif

Après avoir remercié les membres de la commission pour leur excellent travail, la Présidente annonce que la Municipalité souhaite qu'un vote consultatif soit effectué afin de connaître l'opinion du Conseil quant à la suite à donner à ce rapport.

Le renvoi du rapport de la commission chargée de la révision du « Règlement pour le Conseil communal » à la Municipalité pour la présentation d'un préavis est accepté à la large majorité par 37 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- M. Dominique Blanc déclare renoncer à prendre la parole, comme annoncé au point 3, eu égard à l'état de santé de M. Gruaz, Conseiller municipal.
- Concernant le dépôt de la présentation publique par Orllati sur le projet de gravière, M. Vu Tran signale qu'il n'en a toujours pas trouvé trace sur le site internet de la Commune (PV 2-2022, p. 21).
- Mme Caroline Jaugey lui répond que la direction d'Orllati a demandé à ce que la présentation ne figure pas sur le site. Les personnes qui souhaiteraient l'obtenir doivent en faire la demande directement à M. Aeby, directeur d'Orllati Granulats & Béton SA, qui l'enverra.
- M. Vu Tran souligne que c'est ce qu'il avait lui-même annoncé lors du dernier Conseil.
- Mme Caroline Jaugey déclare que c'est ce qui a été fait.
- M. Vu Tran rétorque que la Municipalité a déclaré qu'il s'agissait d'un oubli et que la présentation sera déposée sur le site de la Commune.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, répond que la Municipalité revient alors sur ses dires, car cette présentation n'est pas sa propriété. Il faut effectivement en faire la demande auprès de M. Aeby.
- M. Vu Tran propose que cela soit signalé en ce sens sur le site internet de la Commune, car il y a une vraie demande de la population à ce sujet.
- M. Hervé Bandini constate que de plus en plus de véhicules arborent une autorisation municipale. A quoi sont-ils autorisés et sur quels critères ?
- M. Michel Gruaz l'informe que la Municipalité a vendu des macarons à des privés qui n'ont pas possibilité de parquer chez eux, à raison de CHF 400.- par année et 250.- pour six mois. D'autre part, le personnel travaillant le soir à l'école ou à la garderie bénéficie d'un macaron professionnel qui leur est mis à disposition.
- M. Hervé Bandini le remercie pour ces précisions. Sur un autre sujet, il pense qu'il serait judicieux de se pencher sur la proposition de M. Vanderweckene et de réfléchir à inscrire au budget 2023 un nouveau fonds d'entraide.
- M. Raymond Lambelet s'interroge au sujet de l'éclairage dans la Commune ; la Municipalité a-t-elle réfléchi à cette question ? Il souligne, en outre, que la zone industrielle ressemble à Las Vegas. D'autre part, qu'en est-il de la cabine à livres qui était initialement prévue à l'endroit du cernotzet. Il faudrait lui trouver un emplacement, même provisoire. Finalement, le Conseiller réitère sa demande de mettre des panneaux solaires sur le toit de l'école (au moins 200m²), même si le bâtiment devra être détruit à un moment donné.
- M. Cédric Boss annonce avoir appelé la Municipalité durant l'été, car des voitures squattaient les places de parc sans aucune autorisation. Que les personnes extérieures travaillant pour la Commune aient droit à une autorisation, c'est une bonne chose, mais il n'a jamais vu de macaron derrière les pare-brise. Peut-être que cela a été mis en place après coup ?
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond que la Municipalité a rendu service à une entreprise de Vufflens qui a été autorisée à parquer ses véhicules pendant les vacances d'été. Ce qui, heureusement, est encore de la compétence de la Municipalité.
- Suite au refus du préavis n° 5/2022, M. Joseph Vanderweckene insiste pour que le Bureau du Conseil constitue, le plus rapidement possible, une commission chargée d'examiner comment constituer le fonds dont il a été discuté, comment le doter, comment redistribuer l'argent et à qui, et ce pour l'année prochaine.
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, explique qu'il n'est pas permis d'éteindre les éclairages sur les passages piétons qui se trouvent sur les mêmes secteurs que certains quartiers qui pourraient être éteints. La solution envisagée par la Municipalité est d'éteindre certains secteurs lorsque les pièces qui permettront de le faire, et qui sont en commande, seront reçues. C'est au budget pour l'année prochaine.

- M. Raymond Lambelet plaisante en déclarant que si on veut se rendre compte d'un quartier sans éclairage, il n'y a qu'à se rendre au chemin de la Mésange... où il n'y a en a pas !
- M. Olivier Duperrut, Syndic, ajoute que dès le moment où des candélabres sont éteints, la Municipalité reçoit immédiatement des emails pour les faire réparer. Il estime donc qu'il n'est pas judicieux d'éteindre complètement le village.
- M. Raymond Lambelet rappelle que la Municipalité a décidé de dissoudre la Commission de suivi des nuisances sonores dans la zone industrielle. Il le déplore fortement, car il y a beaucoup de bruit, beaucoup de lumière et des arbres qui n'ont jamais été plantés malgré ce qui avait été promis. Il souhaite savoir qui s'occupe de ces problématiques une fois pour toutes.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, rappelle que la ZI n'est pas gérée par la Commune, mais par le SIVA/SEVA. Les zones écologiques qui ont été créées ont chaque fois été validées par le Canton en relation avec le PGA de la plaine. La question de luminosité est un gros problème, car les entreprises, comme la COOP notamment, ont des normes sécuritaires et doivent laisser un certain éclairage. Une séance avait été faite avec les entreprises au sujet d'un concept d'éclairage de la zone, dont le coût était élevé. Tout le réseau d'éclairage dans la ZI appartient aux propriétaires installés dans la ZI. La Commune n'a donc pas grand-chose à dire.
- M. Raymond Lambelet estime qu'il a des moyens de baisser la luminosité et ajoute que les quelques arbres plantés font 1m de haut depuis 10 ans...
- M. Yves Trottet rappelle que l'ex-commission des nuisances est à la disposition de la Municipalité si elle souhaite la réactiver.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, confirme en avoir pris note lors de la séance de décembre 2021.
- M. Samuel Berthoud précise que la question de la réactivation de la commission des nuisances fait partie des recommandations émises par la COGEST dans son rapport.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare en avoir pris note aussi.
- Mme Martine Nicollerat annonce que le journal 24heures a fait paraître un article sur les CFF et les personnes liés aux handicapés. Un encart y disait qu'à partir du 1^{er} janvier 2023, les CFF sont tenus de faire en sorte que les personnes à mobilité réduite puissent accéder à tous les transports gérés par eux. C'est donc le moment d'approcher les CFF pour leur rappeler qu'à Vufflens, si une personne en fauteuil roulant arrive de Lausanne, elle reste sur le quai ! Elle ajoute que, légalement, les CFF sont tenus de s'en charger d'ici la fin de l'année 2022.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond que la Municipalité est tout-à-fait consciente de cette problématique, puisque les bandes d'embarquement des bus devant la Grande salle sont conformes à la LHand. Pour ce qui est des CFF, il a été précisé, lors du dernier Conseil, que la mise en conformité de la halte de Vufflens par rapport à la LHand est prévue à l'horizon 2027. Toutes les installations ne peuvent en effet pas être mises à jour pour 2023, c'est un vœu pieux.
- M. Martine Nicollerat rétorque que ce n'est pas ce que disait l'information publiée dans la presse.
- M. Michel Gruaz lui répond qu'il s'agit de la réalité.
- M. Eric Scharmay signale que Swisscom a remis un couvercle sur le béton de la route de Bovon ; avec le passage du bus scolaire, cela commence déjà à se fissurer. Il s'agit de l'endroit en face de la future... UAPE ! [Rires de l'assemblée]

CLÔTURE

La Présidente, Mme Stéphanie Reda clôt la séance en remerciant l'assemblée de sa confiance et de sa bonne collaboration et lui donne rendez-vous **mercredi 14 décembre 2022 à 20h**.

La séance est levée à 23h.

POINTS EN SUSPENS

Suivi des objets relevant du droit de proposition des membres du Conseil communal

Forme de l'initiative	Titre	N° du Conseil / source	Réponse attendue de ...	Echéance
Postulat	<i>Enjeux d'une mobilité sécurisée</i>	CC 4-2019 11.12.2019	Municipalité	Réponse sera donnée lors du CC du 14.12.2022
Postulat	<i>Un plan énergie et climat communal (PECC) pour notre Commune</i>	CC 2-2021 09.06.2021	Municipalité	Réponse annoncée pour le CC du 14.12.2022 > repoussé en 2023
Rapport	<i>Révision du Règlement communal relatif aux attributions de la COFIN et de la COGEST</i>	CC 3-2022 12.10.2022	Municipalité	En cours d'étude